

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTE N° ARS - DOS - 2021 / 3615

**Portant modification de l'arrêté N° ARS - DOS/2021 / 2718 du 22 juin 2021 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques au titre de la phase de consolidation, de la phase d'approfondissement, de la phase socle et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2021-2022 dans la subdivision Île-de-France**

#### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

VU le code de la santé publique, notamment le titre III du livre 1 de la IV<sup>ème</sup> partie ;

VU le code de l'éducation, notamment le titre III du livre VI de la III<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) ;

VU l'arrêté N° ARS – DOS/2021 / 2718 du 22 juin 2021 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques au titre de la phase de consolidation, de la phase d'approfondissement, de la phase socle et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2021-2022 dans la subdivision Île-de-France.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des terrains de stage et des praticiens agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques au titre de la phase de consolidation, de la phase d'approfondissement, de la phase socle et au titre de l'ancien régime pour l'année universitaire 2021-2022 dans la subdivision Île-de-France, fixée par l'arrêté du 22 juin 2021, est complétée comme suit :

1° L'agrément au titre du diplôme d'études spécialisées complémentaires de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est délivré pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au service de PSY. ADULTE C (SECT.93G17) du centre hospitalier Robert Ballanger dont le responsable est le Dr Toufik Selma ;

2° L'agrément au titre de la phase socle du diplôme d'études spécialisées d'hépatogastro-entérologie est délivré pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au service d'hépatogastro-entérologie de l'Institut Mutualiste Montsouris dont le responsable est le Dr Blain Antoine ;

3° L'agrément au titre de la phase de consolidation du diplôme d'études spécialisées d'allergologie est délivré pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au service de pneumologie et allergologie du centre hospitalier Necker-Enfants-Malades dont le responsable est le Pr Delacourt Christophe ;

**ARTICLE 2<sup>e</sup>** : A l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 2021 susvisé :

1° Pour le DES de santé publique, à la haute Autorité de Santé, le nom du responsable du service évaluation et outils pour la qualité et la sécurité des soins May-Michelangeli Laetitia / Léandre Camille, est remplacé par May-Michelangeli Laetitia ;

2° Pour le DES de médecine cardiovasculaire, à l'Institut Mutualiste Montsouris, le nom du responsable du service pathologie cardiaque Debauchez Mathieu est remplacé Caussin Christophe.

**ARTICLE 3<sup>e</sup>** : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis,  
le 16 septembre 2021

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
Le Directeur de l'Offre de soins

**SIGNE**  
Didier JAFFRE